Le 26 juin 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 26 juin 2018, de 19 h 30 à 20 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère

- M. Réal Lévesque, conseiller
- M. Dany Chénard, conseiller
- M. Patrick Dionne, conseiller
- M. Étienne Brodeur, conseiller
- M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Soumission (s) asphaltage sur chemin de la Grève ouest, route du Cap et rang de la Haute-Ville
- 4. Période de questions
- 5. Clôture et levée de la séance

3. Soumission (s) asphaltage sur chemin de la Grève ouest, route du Cap et rang de la Haute-Ville

que la municipalité est allée en demande de soumission via le site SEAO pour des travaux d'asphaltage à divers endroits dans la municipalité;

que deux soumissionnaires ont déposé leur soumission et que le résultat est comme suit :

Les prix listés dans la présente incluent toutes taxes.

Chemin de la Grève ouest (entre le # civique 37 et # civique 84, sur environ 300 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 37 376,07 \$

<u>Les Constructions H.D.F inc.</u> 39 027,57 \$

142-2018

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

Chemin de la Grève ouest (en face du # civique 142, sur environ 100 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 14 081,22 \$

Les Constructions H.D.F inc. 13 009,19 \$

Route du Cap au-dessus du ponceau (sur environ 300 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 37 376,07 \$

Les Constructions H.D.F inc. 39 027,57 \$

Rang de la Haute-Ville (du # civique 1 jusqu'au premier pont, environ 200 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 24 048,17 \$

Les Constructions H.D.F inc. 26 018,38 \$

Rang de la Haute-Ville (du # civique 43 jusqu'au # civique 49, environ 400 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 48 096,34 \$

Les Constructions H.D.F inc. 52 036,77 \$

Rang de la Haute-Ville (du # civique 30 jusqu'à la jonction du rang Embarras, environ 300 mètres) :

Construction B.M.L.

Division de Sintra inc. 36 072,26 \$

Les Constructions H.D.F inc. 39 027,57 \$

CONSIDÉRANT qu'un budget a été établi pour ces travaux et qu'il doit être respecté;

EN CONSÉQUENCE, 143-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de : Construction B.M.L. Division de Sintra inc.

Pour les travaux suivants :

Chemin de la Grève ouest (entre le # civique 37 et # civique 84, sur environ 300 mètres), pour un montant de : **37 376,07 \$ taxes incluses.**

Rang de la Haute-Ville (du # civique 1 jusqu'au premier pont, environ 200 mètres), pour un montant de : **24 048,17 \$ taxes incluses.**

Rang de la Haute-Ville (du # civique 43 jusqu'au # civique 49, environ 400 mètres), pour un montant de : **48 096,34 \$ taxes incluses.**

Rang de la Haute-Ville (du # civique 30 jusqu'à la jonction du rang Embarras, environ 300 mètres), pour un montant de : **36 072,26 \$ taxes incluses.**

Tel qu'indiqué au devis, les travaux devront être complétés pour le 20 juillet 2018.

4. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

5. Clôture et levée de la séance

144-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 00.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière